

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 février 2022

Délibération CA_20220210_004

Affectation du résultat

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu l'instruction M61 ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et de gestion 2021 ;

DECIDE :

Article unique. Le résultat de la section de fonctionnement du budget principal 2021 est affecté comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 en fonctionnement	1 902 029,61 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 en investissement	0
Report à nouveau créditeur (excédent de fonctionnement reporté)	1 902 029,61 €
Report à nouveau créditeur (excédent d'investissement reporté)	0

FLEURET Marc